



Jeter ses déchets n'importe où et n'importe comment est interdit. Les services techniques de la ville ont constaté de nombreuses infractions aux règles du tri. C'est pourquoi ils ont tenu à rappeler que les déchets doivent être triés et jetés dans les conteneurs qui leur sont destinés. Quant aux cartons et aux encombrants que l'on retrouve parfois à côté des conteneurs, ils doivent être amenés directement à la déchetterie gratuite. Les conteneurs, quand ils sont identifiés, sont passibles d'une amende pouvant atteindre 150 euros.

ASSAINISSEMENT : LE RÉSEAU RÉNOVÉ

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement vont pouvoir commencer. Le 23 janvier dernier le conseil municipal en a attribué la première tranche à la société Audouard. Il s'agit de supprimer les apports d'eau pluviale dans le réseau des eaux usées. L'introduction massive d'eau de pluie perturbe le fonctionnement de la station d'épuration et accroît le volume des boues à traiter et le coût pour la commune. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée ultérieurement pour le renouvellement des canalisations et des regards en mauvais état. Le coût des deux tranches s'élève à 400 000 euros.

PAPIERS D'IDENTITÉ : EN LIGNE À LA MAIRIE

La réforme des préfectures modifie le système de délivrance des documents d'identité : la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et les certificats d'immatriculation. Les demandes seront désormais dématérialisées et devront être effectuées en ligne. La mairie de Villeneuve-de-Berg propose un accompagnement aux personnes qui le souhaitent, en installant un poste informatique à l'accueil de l'hôtel de ville assisté par deux agents administratifs.

PORTRAIT VÉRONIQUE KAUFINGER LA FEMME QUI ROULE POUR LE SKATE

L'association VDB skating créée en 2014 et présidée par Véronique Kaufinger a très vite connu un vrai succès. Elle est aujourd'hui officiellement labellisée école de skate.

Portrait



Si un beau jour de 2013 Véronique Kaufinger ne s'était pas promenée aux abords de la piste de skateboard de la place Combettes, peut-être que l'association VDB skating n'aurait pas vu le jour. « Quand j'ai vu les jeunes rollers, j'ai eu envie d'essayer », confie-t-elle. « J'y allais avec mes enfants, je me suis achetée une paire de rollers avant de passer aux rollers quads qui me conviennent mieux. » Pendant quelques mois elle roule à Villeneuve et sur le parking de l'école de Lavilledieu, tandis que le groupe s'agrandit. « Nous nous sommes aperçus que nous pouvions avoir besoin d'être assurés, que faire en cas d'accident ? ». La solution passait par la création d'une association, affiliée à la Fédération française de roller sport. Ce fut fait dès 2014. Le succès est rapidement au rendez-vous ? Avec 23 licenciés la première année, 53 aujourd'hui, VDB skating a du mal à grandir encore, ayant besoin de créneaux horaires plus élargis à la salle Pierre Cornet.

Labellisée école de roller

Si une solution est à l'étude, l'association bénéficiera bientôt de la toute nouvelle piste aménagée sur la zone ludique de la Pinède. « Nous l'attendons avec impatience », dit-elle. Proposant de nombreuses activités à ses adhérents, dont le plus jeune est âgé de 5 ans (sorties, participation à des événements régionaux), l'association s'est vue officiellement labellisée école de roller au mois d'octobre. Le recrutement d'un titulaire du Brevet d'initiateur fédéral y a fortement contribué, tandis que 3 licenciés vont partir en formation. Tout roule pour VDB skating. Facebook : vdbskating.

C'est Nouveau !

Vallée de l'Ibie, un beau patrimoine

En 2017, le Syndicat mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche et ses partenaires* élaboreront une stratégie de valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau, témoin de l'ancien usage de la rivière par les habitants. Sinon, l'été prochain, une équipe d'écogardes sera de nouveau présente au Trou de la Lune. Ils sensibiliseront les usagers à la préservation des lieux et aux bonnes pratiques à adopter. En parallèle, le SGGA travaille à la protection et la restauration des terrains tout en conciliant l'accessibilité aux usagers de la rivière. Contact : Laura Douard, 04 75 98 77 31.

* Les communes impliquées dans le plan de protection sont Lagorce, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ibie, Vallon-Pont-d'Arc et Villeneuve-de-Berg.



PRINTEMPS DES POÈTES VILLENEUVE EN POÉSIE

C'est parti pour le Printemps des Poètes. Du 4 mars au 5 avril, la ville se met en poésie. Parmi les temps forts, lecture de poèmes en musique le 4 mars à 18 h au Café du siècle, suivi le lendemain à 10 h du café littéraire avec Diane Peylin. Le 18 mars à 18 h, au Siècle toujours, lecture d'extraits du livre "La première gorgée de bière" de Philippe Delorme par Luce Vincent. Le 8 mars, à l'occasion de la journée de la femme, hommage aux femmes poètes



au centre social. Le 10 mars, grand concours de poésie avec lâcher de ballons poétiques à 16 h 45 à l'école maternelle et concours à partir de 17 h 15 salle Pierre Cornet. Les détails sur villeneuveberg.fr, rubriques agenda et animation.

Lou Pitchoun, lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg | Directeur de publication : Christian Audigier, maire | Rédaction : Christian Audigier, Sylvie Dubois, Pierre Magnetto | Photos : Mairie, Pierre Magnetto, Virginie Volle, Fotolia, x | Maquette et mise en page : Vizo Studio (vizostudio.com) | Impression : Copy Com (copy-com.com) | Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement | Ne pas jeter sur la voie publique.



Lou Pitchoun

Lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg



ÉDITO



Vous avez été nombreux à démarrer à nos côtés cette nouvelle année 2017. Votre présence lors de la cérémonie des vœux à la population le 7 janvier a prouvé votre attachement à Villeneuve-de-Berg. Ce moment fort de la vie communale a permis à l'équipe municipale de vous faire part de ses projets. Aujourd'hui, je tiens à vous préciser que les investissements annoncés seront réalisés comme prévu en 2017. Il ne s'agit pas ici de vœux de circonstances, les projets et investissements enclenchés en 2016 correspondent à notre programme.

La réhabilitation de la rue de Serres et la construction de son parking attenant a été achevée au 1^{er} trimestre 2016. La construction de la 5^e branche au rond-point de Lansas est terminée. L'ancien bâtiment "l'Ardéchoise" sera livré aux associations dans les prochaines semaines. Le chantier de la zone ludique a démarré. Un sujet important fait l'objet d'une attention particulière de l'équipe municipale. Il s'agit de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP). La loi "Handicap" impose aux collectivités de rendre accessibles les établissements recevant du public. D'ici 2020, tous les bâtiments communaux seront mis en conformité.

Et puis, la convivialité et le partage seront encore au cœur de multiples manifestations organisées cette année sur notre commune, qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs.

Christian Audigier, maire

HANDICAP UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS

La ville vient de lancer son Agenda d'accessibilité programmée prévoyant la mise en accessibilité, d'ici 2020, des bâtiments communaux pour toutes les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit.



L'Hôtel Malmazet sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

D'ici 2020, l'ensemble des bâtiments et équipements publics communaux seront rendus accessibles aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. De la salle Pierre Cornet à l'Hôtel de Malmazet, en passant par les écoles publiques, le centre social, les stades ou le boulodrome, ou les abribus, ce sont au total 42 sites qui devront être mis en conformité avec la loi handicap qui, depuis 2005, crée cette obligation pour les communes. Si la plupart d'entre elles n'ont pas réalisé les travaux nécessaires avant 2015, date qui constituait l'échéance pour l'application de la loi, elles avaient toutefois obtenu des dérogations de l'État pour reculer un peu ce délai. Une première étude avait été réalisée par la ville en 2013. Puis en 2015, la nouvelle équipe municipale a lancé les procédures administratives et techniques devant conduire à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP), c'est-à-dire un document de programmation pluriannuelle. Les premiers travaux sont prêts à être lancés aujourd'hui.

Une solution pour chaque type de handicap

Dans un premier temps la commune a confié à Soliha (Solidarité pour l'habitat, anciennement PACT Ardèche) le soin de réaliser un diagnostic de chaque bâtiment et aménagement à prendre en compte. Ce travail a permis de lister l'ensemble des travaux à faire. (Suite page 2)

PÉRIMÈTRE COMMUNAUTÉ LE VILLADÉEN-EXIT DÉNONCÉ

Depuis le 23 décembre, Berg et Coiron compte une commune de moins, celle de Lavilledieu. Une décision prise par le Préfet contre l'avis unanime des 13 autres maires. Lavilledieu rejoint le Pays d'Aubenas-Vals après consultation de tous les maires de cette communauté alors que ceux de Berg et Coiron n'ont pas été entendus, amputant la communauté de plus de 20 % de sa population et de recettes fiscales. Les élus de Berg et Coiron ont dénoncé cette décision et ont affirmé leur volonté de maintenir la qualité des services à la population.



SOMMAIRE

- P 1 | ÉDITO DU MAIRE
- UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS (1^{re} partie)
- LE VILLADÉEN-EXIT DÉNONCÉ
- P 2 | LA MAIRIE À VOTRE SERVICE
- UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS (2^e partie)
- P 3 | UN LIEU DE DIALOGUE ENFANTS-PARENTS
- LES 60 BOUGIES DE L'AMICALE LAÏQUE
- BERG ET COIRON LANCE UNE OPAH SUR LA VILLE
- AGENDA
- C'EST ARRIVÉ
- P 4 | EN BREF
- LA FEMME QUI ROULE POUR LE SKATE
- C'EST NOUVEAU
- VILLENEUVE EN POÉSIE



Lundi au jeudi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h

Vendredi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h

PERMANENCES
DES ÉLUS

- **Christian Audigier**, maire,
sur rendez-vous au
04 75 94 80 09
- **André Deléage**,
1^{er} adjoint (travaux, voirie et
réseaux), lundi 9 h - 12 h
- **Sylvie Dubois**,
2^e adjointe (culture et
patrimoine), mercredi 14 h - 16 h
et samedi sur rdv
- **Christophe Marijon**,
3^e adjoint (bâtiments
communaux), samedi sur rdv
- **Paulette Ganivet**,
4^e adjointe (action sociale),
mardi et samedi sur rdv
- **Sébastien Nicolas**,
5^e adjoint (jeunesse et
éducation), mercredi 9 h - 12 h
- **Marie-Jeanne Cosse**,
6^e adjointe (urbanisme et
aménagement du territoire),
jeudi 14 h - 17 h
- **Serge Brousset**, conseiller
municipal (sports et festivités),
mercredi 9 h 30 - 12 h
- **Jean-Paul Roux**, président de
la communauté de communes
Berg et Coiron, Hôtel de
Malmazet, 07170 Villeneuve-de-
Berg, 04 75 94 07 95
- **Sylvie Dubois**, conseillère
départementale, Conseil
départemental, Quartier La
Chaumette, BP 737, 07007
Privas cedex, 04 75 66 77 07,
sdubois@ardeche.fr

SERVICES UTILES

- **Bibliothèque municipale :**
04 75 94 75 95
- **Services techniques :**
dst@villeneuvedeberg.fr
- **Déchetterie :** 04 75 94 76 45,
du lundi au samedi 9 h -
11 h 45, mercredi 9 h - 11 h 45 /
13 h 30 - 17 h
- **SIDOMSA :** 04 75 94 33 57
- **SIVOM :** 04 75 94 82 94
- **SAUR :** 04 63 36 10 00 de 8 h -
18 h, 04 63 36 10 09 soir et
week-end

TOUTES LES INFOS sur
villeneuvedeberg.fr

HANDICAP

UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS

(Suite de la page 1)



La loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées adoptée en 2005, invitait les collectivités à rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public. Le gouvernement a publié en mai 2016 un décret prévoyant des sanctions pour les collectivités qui n'auraient pas encore élaboré et lancé leur AD'AP. En fonction du manquement constaté, la commune peut se voir infliger une amende de 1 500 à 5 000 euros par infraction, ou faire l'objet d'une procédure de carence de la part du préfet contraignant la collectivité à constituer une provision comptable du montant des travaux à réaliser.

Dossier

Faciliter l'accès pour tous
aux bâtiments publics

La salle Pierre Cornet est déjà équipée d'une rampe et d'une large porte, mais son accès sera encore amélioré.

La stratégie retenue pour la conduite
des travaux : procéder par étapes
avec une programmation permettant de
prendre en compte les handicaps les
uns après les autres.

Le travail de diagnostic de chaque bâtiment et aménagement à considérer, a permis de lister l'ensemble des travaux à faire. Il faut traiter les cheminements extérieurs, avec une signalétique adaptée et un repère de guidage à la canne. La circulation intérieure du public dans les bâtiments doit être aussi prise en compte avec là aussi une signalétique d'orientation, un repère à la canne et des repères tactiles et visuels. Des emplacements de stationnement réservés doivent être prévus, les accès doivent être traités, des sanitaires adaptés installés, les éclairages remis aux normes ou encore les revêtements, portes et mobiliers être revus pour faciliter la circulation du public. La liste n'est pas exhaustive, l'objectif est d'apporter une



Des places de stationnement réservées.

réponse à chaque type de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Les personnes à mobilité réduite pour
commencer

En décembre dernier, une fois remis le diagnostic et les préconisations de Soliha, le coût des travaux a pu être chiffré. Pour la commune, le montant à engager d'ici 2020 s'élève à 300 000 euros hors taxe. Il fallait aussi définir une stratégie. Deux options sont apparues : adapter les bâtiments les uns après les autres aux besoins de toutes les situations de handicap en une seule fois ou, procéder par étapes avec une programmation de travaux permettant de prendre en compte les handicaps les uns après les autres. C'est la deuxième solution qui a été retenue. Les premières opérations concerneront la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Certains équipements en sont déjà pourvus, comme la salle Pierre Cornet dont l'entrée bénéficie d'une rampe et d'une large porte, mais il faudra encore améliorer. Les priorités cette année vont aux cheminements extérieurs, au stationnement automobile, à l'accès aux établissements. En 2018 les travaux viseront en premier lieu l'aménagement des espaces d'accueil, la circulation intérieure, le traitement de revêtements, des portes, des équipements, des sanitaires et des sorties. Pour 2017, l'investissement s'élève à 60 000 euros.

LAEP

UN LIEU DE DIALOGUE
ENFANTS-PARENTS

La communauté de communes a lancé une démarche participative pour réfléchir à la création d'un Lieu d'accueil des enfants et parents (LAEP). Un groupe d'une douzaine de parents a été constitué et s'est réuni quatre fois, tandis que deux réunions d'information étaient organisées le 22 juin et le 6 juillet dans les locaux de l'ACEPP, à Villeneuve-de-Berg. Le LAEP sera un lieu d'accueil ouvert aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s), pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges, d'écoute et de



parole. L'objectif est d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle, par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Alors que beaucoup d'aspects restent à définir dans ce projet, le service enfance-jeunesse invite les parents qui le souhaitent à se joindre à cette réflexion collective. Contact : Sandra Condemine, scondemine@bergetcoiron.fr.

AMICALE LAÏQUE
LES 60 BOUGIES DE
L'AMICALE LAÏQUE

Novembre 1956, novembre 2016, l'Amicale laïque a soufflé ses 60 bougies. C'est pour saluer son action que son président, Philippe Fazendeiro, s'est vu remettre la médaille d'honneur de la ville. L'amicale est à l'origine de la création de la bibliothèque de Villeneuve-de-Berg, de la garderie des écoles publiques, ainsi que de l'organisation d'activités sportives (judo et gym). Porteuse des valeurs de laïcité, elle est aujourd'hui entièrement dédiée au soutien des écoles publiques. Ses manifestations annuelles (marché de Noël, vide-greniers, lotto, festival des écoles), lui permettent de recueillir des fonds versés pour moitié à la coopérative scolaire pour l'achat de matériels, l'autre moitié servant à financer des projets (intervenants extérieurs, sorties, classes de neige, etc.). Facebook : ALVB. Site : <https://alvdb.puzl.com>.



L'Amicale laïque organise plusieurs manifestations.

URBANISME

BERG ET COIRON LANCE UNE OPAH SUR LA VILLE

À Villeneuve, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat lancée en février pour une période de 3 ans à l'échelle de la communauté de communes, cible le centre-ville.

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), l'État, Berg et Coiron et la commune de Villeneuve-de-Berg ont engagé le 1^{er} février une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur la communauté de communes. Ciblent essentiellement les cœurs de villages, dont le centre-ville de Villeneuve-de-Berg, l'opération a pour objectif de soutenir les propriétaires dans des travaux d'amélioration de la qualité et du confort des



Pour lutter contre la précarité énergétique.

logements, de rénovation thermique, mais aussi dans des aménagements qui permettront le maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes. Financée à hauteur de 1,2 million d'euros par l'ANAH, de 37 500 euros par la communauté et de 7 500 euros par la commune, l'OPAH permettra de traiter 75 logements occupés par leurs propriétaires, dont 3 à Villeneuve-de-Berg et 9 logements locatifs privés, tous localisés sur la ville. Les aides versées pourront atteindre de 30 % à 50 % du coût des travaux, le montant prix en compte étant plafonné à 20 000 euros. La communauté de communes, qui va organiser des permanences d'information, fera office de guichet unique pour aiguiller et conseiller les propriétaires éligibles, sachant que les aides de l'OPAH peuvent être cumulables avec d'autres dispositifs de financement des travaux. Solidaires pour l'habitat Ardèche (Soliha), assurera le diagnostic des logements et les conseils techniques auprès des propriétaires. Contact : Bertrand Gusella, bgusella@bergetcoiron.fr.

AGENDA

MARS, AVRIL,
MAI

Printemps des
Poètes

Du samedi 4 mars au
mercredi 5 avril, programme
disponible en mairie.

- **Soirée irlandaise**
Samedi 11 mars, salle Pierre
Cornet, 21 h, organisé par
l'OBCH.
- **Commémoration 19 mars 1962**
Dimanche 19 mars, défilé
depuis la mairie, 11 h 30.
- **Loto des écoles publiques**
Dimanche 19 mars, salle
Pierre Cornet, 15 h.
- **Foire du 1^{er} mai**
Lundi 1^{er} mai, centre-ville,
toute la journée.
- **Spectacle-atelier**
Mercredi 3 mai,
bibliothèque, 16 h, à partir de
4 ans.
- **Vide-greniers**
Dimanche 14 mai, place des
Combettes, toute la journée,
organisé par l'Amicale laïque.
- **Contes**
Mardi 23 mai, bibliothèque,
10 h, par Charlotte Irvoas,
pour les 2-3 ans.

C'est
Arrivé
!

Les Médiévales sur
deux jours ?

Pour leur 3^e édition, les Médiévales ont remporté un vif succès le 10 décembre dernier. Organisée avec l'association Au-delà du temps, la manifestation a suscité une vraie mobilisation des habitants, des associations, des commerçants, autour du thème du Moyen Âge. « Les Médiévales sont un outil de développement culturel et de productions artistiques, mais aussi de cohésion sociale, avec des retombées économiques », commente Sylvie Dubois, adjointe à la culture et conseillère départementale. Pour l'année prochaine, la municipalité envisage d'organiser cette fête durant deux jours.

